Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260407-DCM20260410-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Gwenaël GUYOMARD, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Liliane OGOR, Céline FOUILLARD, Amélie ALAVAIL, Violaine MARCHADOUR, David NORMAND, Yohann HENRY, Manon LAOT, Gérard REDT, Vincent VERBEQUE, Emmanuelle STEPHAN, Corinne ROPERT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Nadège HAVET, pouvoir à Jean-François TREGUER

Absents :

Secrétaire de séance : Violaine MARCHADOUR

Date de réunion : 07/04/2026

Date de convocation : 31/03/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 28
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 1

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°2026-04-10

OBJET

DESIGNATION DES MEMBRES DU CST

Le Comité Social Territorial (CST) est l'instance consultative de dialogue social de la fonction publique territoriale.
Il réunit des représentants de la collectivité et des représentants du personnel et est consulté sur les questions collectives relatives à l'organisation des services, aux conditions de travail et à la politique de ressources humaines.

Il est obligatoire dans les collectivités disposant de plus de 50 agents.

À noter :
- Bien qu'il ne soit que consultatif, il doit être consulté avant chaque délibération du conseil municipal en lien avec l'organisation du personnel.
- Les membres du collège « employés » sont élus pour 4 ans. Les prochaines élections professionnelles se dérouleront le 10 décembre 2026.

M. le Maire propose :
- Le maintien du paritarisme entre les collèges employeur et employés,
- La composition suivante : 5 titulaires et 5 suppléants pour chaque collège.

Titulaires :
1 – TREGUER Jean-François
2 – MARC Jean-René
3 – OULHEN Sabrina
4 – HERTSOEN Jacky
5 – GOURIOU Jean-Yves

Suppléants :
1 – OGOR Liliane
2 – HAVET Nadège
3 - ALAVAIL Amélie
4 – GUYOMARD Gwenaël
5 – MILIN Jean-Christophe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la composition du collège « employeur » du Comité Social Territorial.

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER